

Ce dossier dûment rempli est à adresser au Président de la Fédération des Jardins Ouvriers et Familiaux Seinomarins qui se chargera ensuite de le transmettre au Président du Département de la Seine-Maritime

Pour les jardins partagés, le dossier de demande est à transmettre directement au Département à l'adresse ci-dessous

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

Dossier de demande d'aide aux investissements des Jardins Ouvriers Familiaux et des Jardins Partagés

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net

**Pour tout renseignement complémentaire
Hôtel du Département
Direction de la Cohésion des Territoires :
Service Agriculture, Attractivité et Tourisme
Quai Jean Moulin – CS 56101
76101 ROUEN CEDEX
Tel : 02.35.03.52.56
Mail : timothe.lesueur@seinemaritime.fr**

INFORMATIONS SUR LE JARDIN OUVRIERS OU LE JARDIN PARTAGÉ

NOM * :

DATE DE CREATION* :

Adresse Siège Social * :

N° :

Rue :

Code Postal :

Ville :

Adresse pour correspondance (si
différente siège social) * :

N° :

Rue :

Code Postal :

Ville :

Téléphone * :

Portable :

Fax :

Mail :

N° SIRET * :

obligatoire

Date de déclaration ou de la modification :

J.O. n° : du/...../.....

Pour une première demande, joindre un exemplaire des statuts datés et signés et le récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU : (en caractères majuscules)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Président :		
Secrétaire :		
Trésorier :		

DESCRIPTIF DU PROJET

--

FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET *	MONTANT
Banque	
Organismes de crédits	
Financeurs publics	
Autres	
TOTAL :	

DEVIS DES TRAVAUX * Fournisseurs	MONTANT T.T.C.	MONTANT H.T.
TOTAL :		

MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET*	
☐ Commune** (montant éligible en HT)	☐ Association (montant éligible en TTC)

** Joindre le RIB de la commune et une attestation du Président de l'association autorisant le versement de l'aide en faveur de la Commune.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROJET

AVIS DE LA COMMUNE SUR LAQUELLE LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉ

A : Le Maire de
Madame / Monsieur

Le :
Signature et cachet :

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN (OBLIGATOIRE** POUR LES ASSOCIATION)***

☐ Je déclare que les informations saisies sont exactes et que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

DÉPÔT DU DOSSIER ET INSTRUCTION :

➤ Pour les associations :

Ce dossier de demande de subvention, doit être adressé au Président de la Fédération des Jardins Ouvriers & Familiaux Seinomarins – 34 rue des Chouquettes – 76190 YVETOT, dûment rempli et accompagné des documents mentionnés ci-après. Cette demande sera ensuite transmise au Président du département de la Seine-Maritime après vérification de la complétude du dossier par la Fédération.

➤ Pour les communes :

Ce dossier de demande de subvention, doit être déposé sur le portail d'aide aux communes (téléservice76.seinemaritime.fr), section Jardins ouvriers.

VÉRIFICATION DU DOSSIER PAR LA FÉDÉRATION DES JOF 76 :

Commentaire :

Date :

Signature du Président de la Fédération des JOF 76 :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

Pour toutes les demandes :

- ☐ Le présent imprimé dûment compléter, daté et signé, vérifié par la Fédération des JOF,
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire accompagné, pour les communes de l'accord du Président de l'Association pour que l'aide soit versée directement à la Commune,
- ☐ Récépissé de déclaration ou de modification à la Préfecture,
- ☐ Statuts mis à jour,

➤ ***Si l'Association est maître d'ouvrage (pièces supplémentaires)***

- ☐ Devis de **moins de 6 mois** + copie de 2 devis non retenus (minimum de mise en concurrence)

➤ ***Si la Commune est maître d'ouvrage (pièces supplémentaires)***

- ☐ Marchés de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- ☐ Accord du Président de l'Association pour que l'aide soit versée directement à la Commune

Pour le versement de la subvention :

- ☐ Facture **originale** acquittée
- ☐ Convention signée (le cas échéant)

Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de la Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@seinemaritime76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant un accord de subvention ou avant un accusé réception dérogatoire dans lequel sera mentionné une date d'autorisation de commencement de travaux.

Fait à _____

Le ____/____/____

**Signature du Président de l'Association
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**